

# Chiffrer son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

Formation certifiante - Fiche N°RS5944

## Objectifs

Être en mesure de réaliser son chiffrage dans le cadre de son projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne

## Enjeux

Dans le cadre du parcours à l'installation en agriculture, les candidats doivent réaliser un prévisionnel de leur entreprise sur 4 ans. Ces six jours de formation permettent le chiffrage de leur projet de création, reprise ou développement d'activité en agriculture paysanne. Cette formation ne donne pas d'équivalences ou passerelles vers d'autres formations. Les débouchés de la formation sont : la création de son activité, création d'un nouvel atelier sur sa ferme.

## Pré-requis

Aucun prérequis

## Contenu

- Définir une stratégie économique et de production pour développer un ou plusieurs ateliers agricoles selon les principes de l'agriculture paysanne
- Dimensionner la taille de ses ateliers de production au regard de ses objectifs de production, de revenus ou de commercialisation, en s'appuyant sur des systèmes de production similaires présents dans son environnement et des éléments technicoéconomiques issus de la littérature professionnelle, pour construire un plan de production.
- Réaliser son plan de financement prévisionnel pluriannuel :
  - \*Définir les investissements matériels (matériel technique, aménagements, constructions...) nécessaires au projet pour les planifier et sécuriser le démarrage de l'activité et son développement.
  - \*Identifier les différentes sources de financement extérieures du projet (emprunt, subvention, etc...) au regard des critères d'éligibilité du porteur et/ou de son projet, pour les mobiliser et viser l'équilibre de son plan de financement.
- Évaluer la rentabilité économique de son projet d'après ses hypothèses de dimensionnement initiales en identifiant les charges et les produits liés à l'activité, d'après des références technicoéconomiques professionnelles, sinon par la comparaison de systèmes de production similaires dans l'environnement proche, ou en calculant son coût de revient, pour élaborer son compte de résultat prévisionnel pluriannuel et vérifier la viabilité du projet.
- Construire son plan de trésorerie prévisionnel à partir du plan de production, du plan de financement et du compte de résultat prévisionnel, pour identifier les forces, faiblesses, points de vigilances et périodes critiques pour la trésorerie du projet

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Dates, lieux et intervenants

**18 janv 2024**

09:30 - 17:30 (7hrs)

La Maison des Paysans 7 Côte d'Olemps  
12510 Olemps

Maité Gerber, animatrice-formatrice à l'Addear 12  
Marie Rabassa, animatrice-formatrice à l'Addear 12

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 6 jour(s)

**Date limite d'inscription** 08/01/2024

### Tarifs

Adhérent 1344€

Non adhérent 1344€

Non agricole 1344€

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

Formation prise en charge par VIVEA,  
Pôle Emploi ou CPF. Nous contacter pour  
d'autres prises en charge financières ou  
modalités de financement

### Plus de renseignements

Maité GERBER, responsable de stage  
maite-gerber@addear12.com

ADDEAR Aveyron

La Maison des Paysans (La Mouline)

7 Côte d'Olemps - 12510 Olemps

Tél. : 05-65-67-44-98 / 07-81-70-47-87

Mél : addear12@orange.fr

Formation portée par l'ADDEAR de  
l'Aveyron, N°OF : 73 12 00 41 012

Pour réussir votre formation, notre  
organisme est en capacité de prendre en  
compte les éventuelles situations de  
handicap, temporaires ou permanentes.  
Merci de nous contacter afin d'étudier  
ensemble les possibilités d'adaptation.

Repas tiré du sac le midi.

Un chèque de caution de 150€ non  
encaissé vous sera demandé afin de  
confirmer votre inscription et ainsi  
réserver votre place sur cette formation.  
Il vous sera rendu au 1er jour de la  
formation.

FORMATION COMPLETE

**Taux de satisfaction : %**

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail,  
par tél ou envoyez-nous le bulletin  
d'inscription. Toute inscription fait l'objet  
d'une confirmation écrite.



**Modalités d'accès :** Les  
modalités d'accès seront précisées lors  
de la confirmation d'inscription

**25 janv 2024**  
09:30 - 17:30 (7hrs)

La Maison des Paysans 7 Côte d'Olemps  
12510 Olemps

**08 févr 2024**  
09:30 - 17:30 (7hrs)

La Maison des Paysans 7 Côte d'Olemps  
12510 Olemps

**29 févr 2024**  
09:30 - 17:30 (7hrs)

La Maison des Paysans 7 Côte d'Olemps  
12510 Olemps

**07 mars 2024**  
09:30 - 17:30 (7hrs)

La Maison des Paysans 7 Côte d'Olemps  
12510 Olemps

**21 mars 2024**  
09:30 - 17:30 (7hrs)

La Maison des Paysans 7 Côte d'Olemps  
12510 Olemps

### Financier(s)



### Bulletin d'inscription

Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tel \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Maïté Gerber, animatrice-formatrice à l'Addear 12  
Marie Rabassa, animatrice-formatrice à l'Addear 12

Maïté Gerber, animatrice-formatrice à l'Addear 12  
Marie Rabassa, animatrice-formatrice à l'Addear 12

Maïté Gerber, animatrice-formatrice à l'Addear 12  
Marie Rabassa, animatrice-formatrice à l'Addear 12

Maïté Gerber, animatrice-formatrice à l'Addear 12  
Marie Rabassa, animatrice-formatrice à l'Addear 12

Maïté Gerber, animatrice-formatrice à l'Addear 12  
Marie Rabassa, animatrice-formatrice à l'Addear 12